

## PROCES-VERBAL CFB N° 1 4 MARS 2021 VISIOCONFERENCE

**Présidence** Solange Carfantan

**Présents**

**Membres permanents**

Christian Dupoux, Chantal Ferrari, Jean-Jacques Godard, Christine Godbillot, Éric Raul

**Membres associés**

Frédéric Chartier (DG), Cécile Veyrier (DTN)

**Invitée** Souad Rochdi (Directrice générale)

**Excusés** Bertrand Léger, Jean Thomas (Trésorier général),

### 1. MOT DE BIENVENUE

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et invite chacun à se présenter. La commission compte 2 nouveaux membres à savoir Christine Godbillot et Jean-Jacques Godard.

### 2. INTERVENTION DE SOUAD ROCHDI - Directrice Générale

Souad Rochdi rappelle la mission de la CFB et, particulièrement, que la commission a délégué du Trésorier général pour la validation des notes de frais.

### 3. DERNIERS TRAVAUX 2020

- Aide fédérale à la Corse "Bord à Bord" 2020.
- Aide fédérale aux ligues pour le déplacement des délégués à l'Assemblée générale d'Albi.
- Compte-tenu de la période difficile que nous traversons depuis un an, une procédure de validation des notes de frais a été mise en place par l'intermédiaire de La Poste. C'est ainsi que 1979 notes de frais ont été traitées en fin d'année 2020. A savoir, la FFA reçoit 6000 notes de frais par an.
- Dépouillement des bilans et comptes de résultat des Ligues pour l'exercice 2019 - rapport transmis par Bertrand Léger :  
L'analyse est faite à la seule vue du tableau récapitulatif des Bilans et Comptes de résultat. Il manque les tableaux des Ligues H-F et OCC.

- ✓ Bilans Actif : l'on note que les Ligues ont des immobilisations nettes, de manière générale limitées, n'ayant pas vocation à être propriétaires d'installations sportives. Deux ligues ont des immobilisations financières importantes, ce qui peut paraître étonnant en l'absence - normalement - de liquidité de ces postes.  
Les trésoreries des ligues sont confortables de manière générale mais restent nécessaires pour couvrir leurs besoins de fonds de roulement. Une évolution sur plusieurs années, de cette trésorerie et des besoins en fonds de roulement, permettrait d'analyser plus finement l'évolution de leur structure de bilan.
- ✓ Bilans Passif : les fonds propres des ligues sont d'une manière générale importants et représentent pour certaines ligues plus de 50% de leur total de bilan, ce qui permet d'avoir une solidité financière pour affronter l'avenir et le risque de baisse des cotisations lié à la Covid-19. Certaines Ligues n'ont pas de provisions constatées au Passif, ce qui peut sembler anormal.
- ✓ Comptes de résultat : on voit que la plupart des ligues ont des résultats nets limités ne permettant pas un autofinancement important si des projets d'investissements s'avèrent nécessaires.

***A noter que certaines ligues ne respectent pas les enregistrements préconisés pour les licences ce qui induit en erreur les analyses.***

Par ailleurs, on constate que certaines ligues n'affichent pas de charges en Impôts et Taxes (a priori, cela peut s'avérer normal après abattement de la taxe sur les salaires de ces ligues).

La CFB demande qu'une réunion des Trésoriers de Ligues puisse être organisée lors de l'Assemblée Générale de la FFA à Mulhouse.

#### 4. TRAVAUX 2021

- Le tableau de répartition des travaux entre les membres de la Commission est validé pour l'année 2021.
- Le projet de Budget prévisionnel 2021 étant en préparation, il est rappelé que la Circulaire financière 2020 continue de s'appliquer en attendant la validation de celle de 2021.
- Le document officiel de la note de frais 2021 se trouve sur le site de la FFA.
- Pour rappel : le coût d'une licence n'est constitué que de la partie fédérale, s'y ajoute les cotisations des Ligues, des Comités Départementaux et des Clubs. A ce sujet, un tableau a été élaboré en ce qui concerne les cotisations des Ligues (minimum et maximum) pour la saison 2020/2021, pour toutes les catégories.

#### 5. INTERVENTION DE FREDERIC CHARTIER, Directeur financier

##### **Digitalisation des notes de frais**

Frédéric CHARTIER présente le projet dont il est porteur. Environ 300 personnes en moyenne sont bénéficiaires de remboursements chaque mois : élus, salariés, cadres techniques, bénévoles,... pour lesquels il est nécessaire d'assurer :

- \* une validation comptable de la demande,
- \* un délai de paiement,
- \* des garanties légales de remboursement.

Il rappelle que les notes de frais représentent un budget très important par an.  
Les remboursements se feront obligatoirement par virement bancaire.

### **Obligation fiscale et sociale**

Le logiciel répond pleinement aux obligations fiscales et sociales liées aux frais des collaborateurs et différents intervenants.

### **Choix des prestataires**

Quatre prestataires ont été sollicités. C'est la société JENJI qui a été retenue.

### **Mise en service**

Une première version sera mise en service au 1er avril, avec un déploiement total au 1er juillet.

### **Test**

Une phase de test va être initiée dès le 11 mars prochain. Les membres de la CFB sont invités à y participer.

Pour mémoire, les ressources de la Fédération sont constituées notamment de l'argent public et de l'argent des licenciés cotisants. Sa gestion doit être irréprochable. Une dépense engagée doit être correctement remboursée dans le respect des procédures.

**Christian DUPOUX**  
SECRETAIRE DE SEANCE

**Solange CARFANTAN**  
PRESIDENTE